DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOUTIGNY 77470	SÉANCE DU LUNDI 08 JUILLET 2024 À 18H00

COMPTE RENDU
****

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 08 juillet 2024 à 18h00, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

Présents :
MM ROBIN, AUBART, BONNERAVE, LABRANQUE, MENOT et Mmes LANDA, MASCHI-VASSILIERE et PETIT.

Absents excusés :
M. JORDAN a donné pouvoir à M. AUBART, M. LELOUP a donné pouvoir à M PLACENT, M. ROSSIGNOL et Mme PAULTRE de LAMOTTE.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Ensuite, il est procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :
M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. PLACENT à 18h20, M. PIEDELOUP à 18h23 et M. MAHÉ à 18h28

ORDRE DU JOUR
****

1) SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE PLACE DE L'ÉGLISE ET RUE DE BARROIS
À la vue du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet BEC Maitre d'œuvre, le choix s'est porté sur l'offre suivante :

ENTREPRISE PIAN :
Offre de base : 363 220.00 € HT
Option : 7 000 € HT
Soit un total HT du marché : 370 220.00 € (avec option)
Soit un total TTC du marché : 444 264.00 € (avec option)
Délibération votée à l'unanimité.

2) DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Suite à une erreur de ventilation de montant dans le budget, il est nécessaire de procéder à la rectification comptable suivante :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES
1) OPERATION REELLE
CHAPITRE 68
ARTICLE 681 : – 8 840.00 €

2) OPERATION D'ORDRE
CHAPITRE 042
ARTICLE 681 : + 8 840.00 €
Délibération votée à l'unanimité.

3) MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Il est rappelé au conseil municipal que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boutigny en 2018, il a été fixé des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics et aux installations d'intérêt général.
Dans la rue de Barrois, il est prévu un élargissement de la voirie pour sécuriser les usagers.
Il s'agit de la parcelle cadastrée section A n°972 d'une surface de 45 m2.
Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable, pour mener à bien les travaux, d'entreprendre en conformité avec la législation en vigueur une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour acquérir la parcelle cadastrée section A n°972 d'une surface de 45 m2 concernée par l'emplacement réservé n°7.
Délibération votée à l'unanimité.

4) PARTICIPATION DE BOUTIGNY POUR L'UTILISATION DES ALSH DE NANTEUIL-LES-MEAUX

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite reconduire la participation financière que la commune de Boutigny verserait aux parents bénéficiant des ALSH de Nanteuil-les-Meaux pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 et uniquement pour les vacances scolaires.
Il précise que ce versement se fera toujours suivant le quotient familial de chaque famille et contre la remise des pièces suivantes :

- Facture ALSH
- Attestation délivrée par la CAF justifiant le quotient familial
- Attestation de l'employeur qui confirme que les parents ne bénéficient pas de participation de l'entreprise.

Délibération votée à l'unanimité.

5) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE AU SDESM

Monsieur le Maire propose de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM.
Cela consiste à transférer la propriété et la gestion des bornes de recharge existantes et de tous contrats associés au gestionnaire de la borne.
M. LABRANQUE précise que la CAPM a refusé de prendre en charge 75% du coût de l'installation.
Plusieurs échanges ont lieu et portent essentiellement s'il est vraiment utile de maintenir cette délibération à l'ordre du jour.
Délibération votée : avec 8 voix pour et 5 abstentions de Mme LANDA, Mme MASCHI-VASSILIERE, Mme PETIT, M. PIEDELOUP et M. PLACENT.

INFORMATIONS DIVERSES formulées par Monsieur le Maire :

Les travaux en cours :

• **Dossier Mairie :**

Les dossiers sont en cours de finalisation pour valider les commandes.
Changement des boxes internet et changement de l'emplacement de la fibre, plusieurs prestataires doivent intervenir : Orange, XP-Fibre et une entreprise pour le terrassement.
Rendez-vous prévu avec ENEDIS pour le changement des compteurs.
Une première réunion de chantier a eu lieu.

• **Marquage Vill'équipe :** toujours en attente de réception. Des panneaux seront également posés pour les vélos chemin de la Garenne.

• **Fossé :**

Les courriers pour prévenir les riverains sont envoyés, l'entreprise sera contactée pour les travaux.

• **Dossier Ferme :**

Dossier à suivre en prenant contact avec la Banque, le Notaire et le Département. Une réponse est attendue par la Propriétaire.

• **Dossier École :**

Une réunion a eu lieu pour choisir un jeu.

Rétrocession Résidence :

Rendez-vous avec la Société SOFIMEST le 9 juillet 2024 pour évoquer le sujet.

Dossier salle polyvalente et toit du vestiaire :

Les rideaux sont toujours en attente.

Cimetière - Eglise :

Toit goudron mis en place au cimetière pour interdire l'accès à l'ancienne zone déchets.
Toujours pas de retour de la DRAC.

SMAAEP :

Réunion DEA pour les eaux pluviales jeudi 27 juin.

Contentieux :

Deux dossiers en cours.

Tour de table :

- Jean-Michel LABRANQUE
Présente les dossiers TAD et Jardins fleuris

- Daniel AUBART
Evoque les problèmes d'assainissement sur Magny-Saint-Loup

- Alexis PLACENT et Vincent MENOT
Ils présentent l'aire de jeu retenue par les parents d'élèves et corps enseignants.
Le montant du devis s'élève à 25 600 €. L'amicale scolaire a proposé de participer au financement à hauteur de 10 000 €.

- Sylvie MASCHI-VASSILIÈRE
Présente les services de l' l'Association de Services et Soins à Domicile de Trilport et ses Environs (ASSAD).

- Claude BONNERAVE
Il rappelle que suite au départ de la commune de Boutigny au 31 décembre 2019 de la Communauté de Communes du Pays Créçois (CCPC), la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB)a continué à rembourser les emprunts (construction de la crèche de Saint-Germain) pour le compte des 7 communes quittant l'intercommunalité pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 date de transfert des biens.
Par conséquent il a été demandé à ces communes de rembourser le capital et intérêts.
Pour la commune de Boutigny, le montant s'élève à 13 955 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Marc ROBIN